

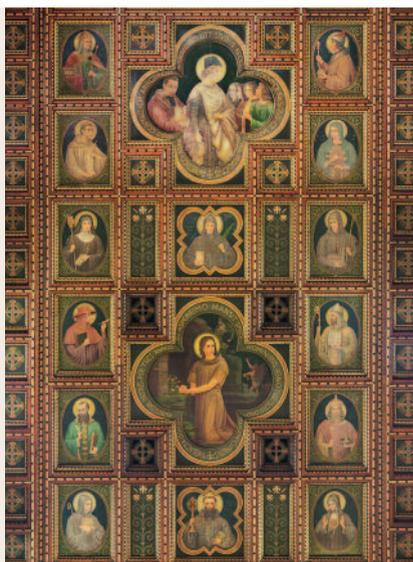


La base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel est la porte d'entrée internationale aux lois nationales relatives au patrimoine culturel. Elle vise à renforcer la prévention et la protection du patrimoine culturel contre le pillage, le vol, l'exportation et l'importation illégales, le trafic illicite, ainsi que contre d'autres menaces du patrimoine culturel comme la destruction intentionnelle et les catastrophes naturelles.

LA BASE DE DONNÉES EN CHIFFRES :

Lancée en 2005 grâce au soutien financier du Département d'État des États-Unis d'Amérique, la Base de données a célébré son 10^e anniversaire en 2015

Approximativement 2,900 législations de 190 États membres publiées sur le site Web dans 42 langues



Une initiative pionnière dans ce domaine, la base de données

- Publie en temps réel les législations des États membres de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel, notamment les lois applicables aux mouvements d'objets culturels
- Permet à tout particulier ou entité d'accéder aux législations du patrimoine culturel actuellement en vigueur, ainsi qu'aux législations antérieures pertinentes
- Permet de consulter rapidement les législations nationales pertinentes dans la langue originale ainsi que l'accès à la traduction au moins en anglais



« La Base de données de l'UNESCO est un instrument très précieux qui représente une étape importante dans la voie de l'harmonisation des revendications de restitution ». **Jean-Jacques Neuer, Cabinet Neuer, Avocats Paris – Solicitors Londres**

« La Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel a une quantité impressionnante d'informations utiles relatives à la législation du patrimoine culturel et les thèmes qui y sont liés ». **Nuno Vasco Oliveira, Secrétariat d'État aux arts et à la culture du Timor-Leste**

« Nous utilisons la Base de données de l'UNESCO pour notre travail quotidien. Il est facile de comparer les différentes législations nationales. Les lois nationales sur le patrimoine culturel sont bien gérées et téléchargées rapidement ». **Eszter Bognar, Ministère de la Culture, Hongrie**

« Mon expérience personnelle avec la Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel est très positive car elle représente un outil unique de premier secours pour tous - chercheurs, universitaires, professionnels - qui sont à la recherche d'informations fiables concernant les législations nationales sur la protection du patrimoine culturel ». **Manlio Frigo, Professeur de droit international - Université de Milan, Ludolx Studio Legales, Italie**

« L'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'UNESCO travaillent ensemble depuis de nombreuses années dans la lutte contre le trafic de biens culturels. Les efforts déployés par l'UNESCO pour élaborer la Base de données sur les législations nationales du patrimoine culturel représentent un pas important vers la sensibilisation du public à la nécessité de protéger notre patrimoine culturel. La Base de données est en outre un outil fondamental pour les douanes et tous les organismes chargés de l'application de la loi qui luttent contre la criminalité impliquant des biens culturels ». **Kunio Mikuriya, Secrétaire général, Organisation mondiale des douanes**

Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel

<https://fr.unesco.org/cultnatlaws>



UNESCO
Section du patrimoine mobilier et des musées
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Tél : +33 (01) 45 68 10 00
Courrier électronique :
natlawsdatabase@unesco.org

Crédits photos : Peintures murales dans une église sur le site du Lac Tana, République fédérale démocratique d'Éthiopie, Roger Ferra © UNESCO • Scribe assis avec un rouleau de papyrus, 19^e-20^e dynastie, 1295-1069 av. J.C., diorite, Musée du Louvre, France, © Janmad/Wikimedia Commons • Plafond du Monastère de São Bento (1922), São Paulo, Brésil, © Projet d'école d'art par les architectes Richard Berndt et Adelberto Gressnigt (décoration intérieure), The Photographer/Wikimedia Commons • Méduse de Caravage, huile sur toile de lin, montée sur bouclier en peuplier (1597), Galerie des Offices, Italie, © Domaine public/Wikimedia Commons • Tapis de prière d'Anatolie, fin du 15^{ème} début du 16^{ème} siècle, © Domaine public/Wikimedia Commons • Reproduction d'une figure précolombienne d'un shaman Maya en argile du Mexique © Deborah McCague / Shutterstock.com* • Marmite pré-dynastique Naqada © Courtoisie du Harrogate Museums and Arts / Wikimedia Commons • Pendentif en or avec une goutte d'émeraude de Colombie fabriquée en Espagne (vers 1680-1700), Victoria and Albert Museum, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, © Junho Jung, République de Corée/Wikimedia Commons • Hei-tiki Maori en jade de Nouvelle-Zélande (16-18 siècle), Galerie Meyer Oceanic Art & Eskimo Art, Paris, France, © Saikko/Wikimedia Commons • Masque en bronze (120 x 67 cm) Don du gouvernement fédéral du Nigeria à l'UNESCO, Danica Bijeljic © UNESCO

* Les images sous licence Shutterstock ne relèvent pas de la licence CC-BY-SA et ne peuvent être utilisées ou reproduites sans l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention pour la lutte contre le trafic illicite des biens culturels



Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel



© UNESCO 2018

<https://fr.unesco.org/cultnatlaws>

Qui sont les utilisateurs de la Base de données ?

Législateurs et organes directeurs : gouvernements et organisations internationales intergouvernementales

Institutions de préservation et de promotion du patrimoine culturel : musées et organismes à but non lucratif qui s'occupent du patrimoine culturel, organisations non-gouvernementales



Services de répression : police et agents des douanes

Centres de recherches, chercheurs et praticiens : universités, enseignants, archéologues, étudiants, avocats, experts juridiques, magistrats et procureurs

Marché mondial des antiquités : négociants en biens culturels, importateurs, exportateurs et collectionneurs

Quelle information peut-on trouver dans la Base de données ?

Législations nationales relatives au patrimoine culturel en général (texte original accompagné de sa traduction anglaise, officielle ou non, selon le cas)

Procédures d'importation/exportation et certificats type (disponibles sur demande)

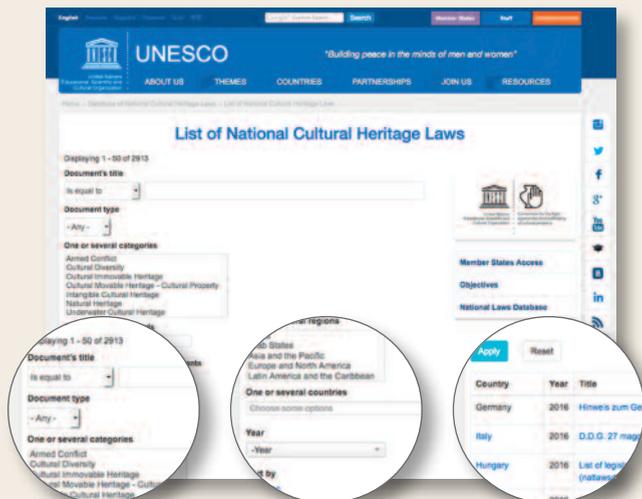
Contacts des autorités nationales chargées de la protection du patrimoine culturel

Sites web officiels du patrimoine culturel pour les pays qui ont fourni les textes de leur législation nationale



Comment effectuer une recherche dans la Base de données ?

Disponible gratuitement sur le site Web de l'UNESCO, la Base de données est conviviale et offre un accès rapide à la législation nationale sur le patrimoine culturel. Suivez simplement ces trois étapes :



1

Commencez la recherche

2

Entrez ou sélectionnez le pays, la région et la période

3

Cliquez sur 'rechercher'

Les résultats de la recherche sont affichés en trois colonnes : pays, année et titre. Les résultats sont triés par ordre alphabétique croissant par nom de pays, par ordre décroissant par année (du plus ancien au plus récent) et par ordre alphabétique croissant par titre du document (dans le même pays et la même année).

Comment contribuer à la Base de données ?

Tous les États membres de l'UNESCO sont invités à soumettre à l'UNESCO leur législation nationale sur le patrimoine culturel pour inclusion dans la Base de données. Les informations suivantes doivent être envoyées par courrier électronique à la Section du patrimoine mobilier et des musées de l'UNESCO (voir coordonnées au dos de cette brochure) :

- Législation pertinente actuellement en vigueur sur le patrimoine culturel quelle qu'en soit la source (loi, décret, ordonnance, etc.) et la portée géographique (textes fédéraux ou nationaux, et locaux, le cas échéant)
- Certificat(s) d'importation/exportation actuellement en vigueur (qui seront disponibles sur demande)
- Références historiques des textes relatifs à l'exportation et à la propriété légales d'objets culturels
- Traduction(s) officielle(s) de ces documents en anglais
- Coordonnées (nom, adresse postale, téléphone, télécopie et adresse de courrier électronique) des autorités nationales compétentes en matière de protection du patrimoine culturel
- Adresse du site web officiel sur la protection du patrimoine culturel national
- Autorisation officielle par écrit de l'autorité nationale compétente autorisant l'UNESCO à reproduire le texte des législations sur son site Web et à créer un lien automatique menant de la Base de données de l'UNESCO sur les législations nationales du patrimoine culturel au site web officiel du gouvernement
- Prière de ne pas oublier de fournir les textes législatifs nouveaux ou mis à jour afin que la Base de données demeure pertinente et utile



POLITIQUES DE L'UNESCO EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

ACTION NORMATIVE concernant l'établissement et la mise en œuvre d'instruments juridiques internationaux

ASSISTANCE JURIDIQUE, TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE et appui en matière de formation et de renforcement des capacités

POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE et promotion du retour et de la restitution des biens culturels

ASSISTANCE TECHNIQUE portant sur les pratiques de conservation et la promotion des musées en tant qu'institutions phares du patrimoine culturel par la gestion, l'échange et la promotion active des collections

POLITIQUES DE PROMOTION, D'ÉDUCATION ET D'INFORMATION visant le grand public, les professionnels et les gouvernements

